



Association scolaire intercommunale
de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon
AscoVaBaNo
Commission de gestion et des finances
Place du Pont 2
1337 Vallorbe

Ballaigues, le 26 mai 2026

Rapport n° 01-2026 au Conseil intercommunal de l'AscoVaBaNo

Rapport de gestion et des comptes pour l'année 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission de gestion et des finances (Cogef) de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo), composée de Madame Marie Bader et Messieurs Stéphane Costantini et Thomas Maillefer, s'est réunie le 26 mai 2026 à Ballaigues. Messieurs Claude Languetin (président du Comité de direction) et Luc-Olivier Stramke (vice-président du Comité de direction) ainsi que Monsieur Vincent Daucourt (boursier de l'AscoVaBaNo) ont assisté à la séance. La Cogef remercie ces personnes pour les explications fournies ainsi que pour les réponses aux questions.

Une étude approfondie du rapport de gestion et des comptes pour l'année 2025 fait ressortir les points suivants complétant les explications figurant dans le préavis n° 01-2026 :

- Compte 501.3189 : ce compte regroupe les services administratifs de l'association, la fiduciaire et les prestations de maintenance pour l'informatique.
- Compte 506.3131 et 4359 : le budget est basé sur l'ensemble des élèves et non des élèves qui prennent effectivement leur repas au restaurant scolaire.
- Compte 510.3662 : le budget pour la participation aux camps et courses scolaires est basé sur l'effectif scolaire, le montant total est payé en fonction du coût réel des camps et courses.

La COGEF constate que le Comité restreint assume une part importante des tâches dévolues au CODIR, en particulier dans la gestion des relations avec les parents d'élèves concernant le comportement des enfants. Un soutien des municipaux des communes concernées serait souhaitable pour les situations relevant de leur compétence.

La Commission apporte son soutien au CODIR dans la gestion des transports scolaires ainsi que des questions de sécurité dans les bus. Elle ne souhaite toutefois pas la mise en place d'un service de surveillance spécifique à bord des bus, ni la mise en place de transports individualisés.

Dans l'ensemble, une augmentation des charges pour les communes de CHF 128'000.- est constatée par rapport à l'année précédente. Cette hausse doit être mise en perspective avec l'augmentation de 44 élèves par rapport à 2024.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

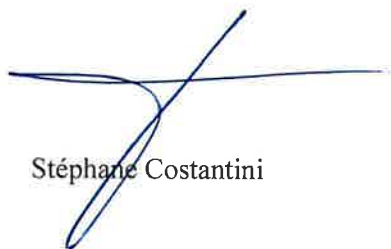
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASCOVABANO

- vu le préavis n° 01-2026 du Comité de direction concernant le rapport de gestion et des comptes de l'année 2025;
- où le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

1. Le rapport de gestion est adopté.
2. Les comptes intercommunaux de l'exercice 2025 sont acceptés tels que présentés.
3. Il est donné décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2025.

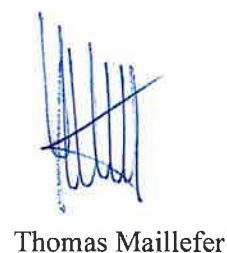
Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, nos salutations distinguées.



Stéphanie Costantini



Marie Bader



Thomas Maillefer